

# Proposition du fonctionnement du comité consentement de l'Orgasme

Proposition par Roxanne Hallal

8 mars 2022

Voici le fonctionnement proposé par Roxanne lors de la réunion de janvier 2022 concernant le comité consentement de l'Orgasme.

## Contexte

Depuis quelques années, l'OsstidBurn a son comité consentement qui a récemment adopté une procédure de plainte officielle concernant les plaintes liées au consentement. Ce comité s'occupe de tout ce qui est lié au consentement au Burn - la prévention, la formation, la sensibilisation et le traitement des plaintes.

Plusieurs discussions ont eu lieu dans ces dernières années avec des membres du Board de l'Orgasme à savoir si c'était possible d'avoir un comité consentement transversal qui serait le même pour tous les événements qui se développent avec l'Orgasme (OsstidBurn, taBURNak!!, etc.). Est-ce que ce comité aurait pour mandat de traiter des plaintes? De faire de la prévention? De la sensibilisation? Ces questionnements sont restés en suspens suite à plusieurs conversations avec des membres de la communauté.

Les membres du comité consultatif à cet effet ont changé plusieurs fois avec le temps et c'est donc après plusieurs brainstorm collectifs que la proposition suivante a été élaborée.

## Proposition

Qu'un comité consentement soit créé au sein de l'Orgasme.

Ce comité aurait un mandat triple:

- être une ressource pour les personnes impliquées dans les événements qui font partie de l'Orgasme afin d'assurer une cohérence ;
- être un vecteur d'éducation et de sensibilisation au consentement dans la communauté des burners ;
- être un vase communicant entre les événements afin de s'assurer que les sanctions soient appliquées correctement tout en restant dans la confidentialité.

Ainsi, l'Orgasme aurait une définition et une philosophie du consentement qui serait la même pour tous les événements. Ensuite, chaque événement aurait sa propre politique de traitement des plaintes (qui peut être mise en place avec l'aide de l'Orgasme si besoin est, puisque l'Orgasme agit en tant que ressource). Chaque événement traite les plaintes le concernant et décide des sanctions, et met en place les sanctions. Si une des sanctions concerne potentiellement d'autres événements faisant partie de l'Orgasme (p.ex. un bannissement d'un an de tous les événements officiels), le comité consentement de l'Orgasme en est informé et s'assure de communiquer l'information le plus efficacement possible aux personnes-ressources des événements en question (afin d'éviter le plus possible le bouche à oreille et les rumeurs).

De plus, le comité consentement de l'Orgasme aurait comme mandat de créer et diffuser du contenu éducationnel aux membres de la communauté en lien avec tous les types de consentement. Une banque de ressource externes (éducationnelles, de justice réparatrice, de sujets connexes, etc.) sera créée et mise à jour par le comité consentement de l'Orgasme aussi, et ces ressources seront mises à disposition des comités consentement des événements de burners, aux burners, et pourra être partagée avec n'importe quel autre organisme qui est lié de près ou de loin aux burners.

## Composition du comité

3 membres élu.e.s lors de l'assemblée générale:

- Coordination
- Officier.e
- Officier.e

Les membres sont élu.e.s lors d'un processus démocratique. Seul.e.s les personnes qui sont membres votant.e.s peuvent présenter leur candidature, et elle sera soumise via un Google Form créé par l'Orgasme, ou directement en personne à l'assemblée générale. Un vote aura lieu à l'assemblée générale, et ce sont les membres votant.e.s qui votent.

Les 3 membres ont un droit de vote dans le comité, et représentent à part égale le comité consentement de l'Orgasme. L'identité des trois personnes siégeant sur le comité sera publique et connue de la communauté des burners pour un souci de transparence.

Une entente sera signée suite à leur élection afin qu'ils soient mis.e.s au courant de leur engagement envers le comité. Cette entente comprendra le mandat du comité, une entente de confidentialité, un code de conduite, ainsi qu'une clause concernant le cas de figure où une plainte est déposée les concernant. Cette clause n'est pas encore rédigée, mais elle comprendra, entre autres, un élément indiquant que la personne mise en cause dans la plainte doit se démettre de ses fonctions immédiatement.

# Official proposal for the Orgasm's consent committee

Proposal by Roxanne Hallal

March 8th 2022

Here is what I had proposed at the January 2022 meeting regarding the Orgasm's consent committee.

## Context

For the past few years, OsstidBurn has had a consent committee that has recently adopted a formal complaint procedure for consent-related complaints. This committee deals with everything related to consent at the Burn - prevention, education, awareness and complaint handling.

Several discussions have taken place in the last few years with members of the Orgasm Board about the possibility of having a transversal consent committee that would be the same for all the events that are held with the Orgasm (OsstidBurn, taBURNak!, etc.). Would this committee have the mandate to deal with complaints? To do prevention? To raise awareness? These questions were left unanswered after several conversations with members of the community. The members of the advisory committee for this purpose have changed several times over the years. It is therefore after several collective brainstorms that the following proposal was developed.

## Proposal

That a consent committee be created within the Orgasm.

This committee would have a threefold mandate:

- Be a resource for those involved in the events that are part of the Orgasm to ensure consistency;
- Be a channel for education and awareness of consent in the burn community;
- To be a communicating vessel between events to ensure that sanctions are properly applied while maintaining confidentiality.

Thus, the Orgasm would have a definition and philosophy of consent that would be the same for all events. Then, each event would have its own complaint handling policy (which can be set up with the help of Orgasm if needed, since Orgasm acts as a resource). Each event handles complaints about it and decides on sanctions, and implements the sanctions. If any of the sanctions potentially involve other events that are part of the Orgasm (p-ex. a one-year ban from all official events), the Orgasm consent committee is informed and makes sure to communicate the information as effectively as possible to the contacts of the events in question (to avoid word of mouth and rumors as much as possible).

In addition, the Orgasm Consent Committee would be mandated to create and disseminate educational content to community members related to all types of consent. A bank of external

resources (educational, restorative justice, related topics, etc.) will be created and maintained by the Orgasm Consent Committee as well, and these resources will be made available to burner events' consent committees, to burners, and can be shared with any other organization that is related to burners.

## Composition of the committee

3 members elected at the Annual General Assembly:

- Coordination
- Officier
- Officier

Members are elected in a democratic process. Only who are voting members can nominate themselves, and it will be submitted via a Google Form created by the Orgasm, or directly in person at the general assembly. A vote will be taken at the general assembly, and it is the voting members who vote.

All 3 members have voting rights on the committee, and represent the Orgasm Consent Committee equally. The identity of the three people on the committee will be public and known to the burn community for the sake of transparency.

An agreement will be signed following their election so that they are made aware of their commitment to the committee. This agreement will include the mandate of the committee, a confidentiality agreement, a code of conduct, and a clause regarding the eventuality of a complaint being filed against them. This clause has not yet been drafted, but will include, among other things, an indication that the person who is the subject of the complaint must resign immediately.